Mathias Reynard
Conseiller national
www.mathiasreynard.ch

Délocalisation d'activités de la Poste au Vietnam

Interpellation – 23 septembre 2015

Nous apprenions durant le mois de juillet 2015 que la Poste, entreprise de droit public appartenant à l'Etat, sous-traitait au Vietnam une partie de ses activités, via la filiale SPS (Swiss Post Solutions). Dans quel but, sinon celui de maximiser ses bénéfices, déjà de plus de 638 millions en 2014 – en donc en hausse par rapport à 2013 ?

En effet, forte de ce résultat, la Poste n'a pas besoin de réduire ses coûts en personnel en délocalisant certaines de ses tâches. Les travailleurs vietnamiens, payés 2000 à 3000 dollars par an, sont bien meilleur marché que les travailleurs en Suisse, dont le salaire minimum dans la branche est fixé à 50'000 francs. Notons encore que les standards en termes de conditions de travail ne sont pas les mêmes en Suisse ou au Vietnam.

La Poste doit mener une politique « moderne et sociale », selon les objectifs prônés par la Confédération dans les « Objectifs stratégiques assignés à La Poste Suisse SA par le Conseil fédéral pour les années 2013 à 2016 ». Le travail qu'effectuent les employés de la filiale SPS au Vietnam pourrait être accompli en Suisse par des travailleurs qui peinent à s'intégrer dans le marché du travail national : un rôle social que la Poste n'a apparemment pas jugé bon d'endosser.

Je prie donc le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes :

1. Le Conseil fédéral considère-t-il que la délocalisation au Vietnam répond au principe d'une politique moderne et surtout sociale ?

2. Le Conseil fédéral juge-t-il cette délocalisation comme nécessaire et ne considérerait-il pas pertinent d'étudier la possibilité d'effectuer en Suisse ce travail ?

3. A-t-on une vision sur les conditions de travail des employés de SPS au Vietnam ?